

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 981

présenté par

M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Rolland, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Ray,
Mme Frédérique Meunier, M. Nury, Mme Dalloz et Mme Gruet

ARTICLE 1ER F

Substituer aux mots :

« , assorti d'objectifs quantitatifs et par typologie de production d'énergie, dans un délai de deux »

les mots :

« dans un délai de quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'obligation de fixer des objectifs chiffrés et allonge le délai de réalisation de ce plan.